



Attestation de garantie financière
Etablissements d'enseignement de la
conduite et de la Sécurité Routière

SARL GAEL Auto -Ecole
3 Av. Varsovie
62300 LENS

Intermédiaire

Cabinet
OFRACAR
3 rue Georges Charpak
PA de Vatine
76136 Mont-Saint-Aignan

Tél : 02 35 12 35 50
Fax : 02 35 12 35 51
Mail : contact@ofracar.fr

Vos références :
Contrat n° 7102751204
Client n°0458387020

ATTESTATION

La société AXA France IARD S.A., Société Anonyme au capital de 214.799.030 Euros, ayant son siège social au 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 722 057 460, atteste que :

SARL GAEL Auto-Ecole représentée par Mme MONTHUEL Laure ayant son siège social au 3 Av. VARSOVIE -62300 LENS, entreprise immatriculée au registre du commerce et des Sociétés de ARRAS sous le numéro 45409228900015.

a souscrit une garantie financière représentant 30% au maximum de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 (2017) que le cautionné déclare réalisé au titre des formations aux permis A et B.

Etablissements secondaires :

- AE Gael 132 rue du Général de Gaulle 59370 MONS EN BAROEUL
- AE Gael 41 Rue des fusillés 62420 BILLY MONTIGNY
- AE Gael 1 Rue Victor Hugo 62800 LIEVIN
- AE Gael 36 Boulevard Gabriel Peri 62210 AVION
- AE Gael 12 Rue P. Simon 62680 MERICOURT
- AE Gael 74 Rue du Général Lecler 59480 LA BASSEE
- AE Gael 12 Rue Baudimont 62000 ARRAS
- AE Gael 112 Rue de la République 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
- AE Gael 206 Rue Colbert 59000 LILLE
- AE Gael 13 Rue Léon Gambetta 59163 CONDE SUR L ESCAUT
- AE Gael 31 Rue Haynaut 62400 BETHUNE
- AE Gael 6 Rue de l'Oratoire/52 Rue de l'Amiral Courbet/316 Bd de Saint Quentin 80000 AMIENS
- AE GAEL 52 Rue de Mons 59300 VALENCIENNES
- AE GAEL 2 Rue du Grand Fort BP 34 59131 ROUSIES
- AE GAEL 13 Bis Rue du Bosquiel 59910 BONDUES
- AE GAEL 1 rue Anatole France 62410 WINGLES

Cette garantie financière a pour objet de rembourser au bénéficiaire de la formation les prestations non consommées pour tous les contrats de formation en cours au moment où l'exploitation du cautionné serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois, conformément au décret n° 2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié.

Ce remboursement est effectué directement par l'organisme garant au titulaire du contrat de formation.

La présente attestation valable du 01/04/2018 au 31/03/2019 ne saurait engager l'assureur au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 04 avril 2018
Pour la société

OFRACAR - Courtier en assurances
Courtier en opérations de banque
et services de paiement - 3 rue Georges Charpak
76130 Mont Saint Aignan - RCS Rouen
B 650 500 341 - N°ORIAS : 07 008 315